

PRECEPTES DE LA COMMUNAUTE DE TRAVAIL DES ECOLES PRIVEES SUISSES (ASP)

1. La Suisse dispose d'un système de formation bien développé, du degré préscolaire à l'université et au domaine quaternaire de l'éducation des adultes. **Une collaboration fondée sur le partenariat entre les offreurs de l'Etat et les offreurs privés** conduit à une offre de formation de haute qualité. L'Etat crée une concurrence sur le plan pédagogique et économique par de nouvelles formes de financement et des mandats de prestations.
2. Près de 100'000 élèves - respectivement étudiantes et étudiants - fréquentent les écoles privées. Nous offrons près de 8'000 emplois et notre offre de formation contribue par un montant d'environ 1,3 milliards de francs au produit national brut. Les offreurs de formation privés ont donc une **grande importance économique**.
3. A côté de l'appellation générale „écoles privées“, diverses **autres appellations sont utilisées**: écoles soutenues par le privé, écoles non soutenues par l'Etat, offreurs de formation privés, écoles indépendantes. Mais toutes ces écoles se considèrent comme des écoles publiques car elles remplissent aussi une tâche publique et sont ouvertes en principe à tous les intéressés.
4. Comme les écoles de l'Etat, les écoles privées se fondent sur **les valeurs d'une société démocratique** et contribuent à la cohésion nationale. Elles visent au bien-être collectif et individuel des générations d'aujourd'hui et de demain; elles encouragent la capacité de l'individu à assumer des responsabilités. Elles s'investissent en faveur „d'un système de formation libre, diversifié et démocratique qui reconnaît, respecte et encourage le caractère unique de chaque enfant“. Dans ce sens, elles rejoignent les aspirations de l'association lobby parents suisse.
5. Au-delà des objectifs cités plus haut, de nombreuses écoles soutenues de manière indépendante se caractérisent par des **orientations pédagogiques et philosophiques particulières**: écoles Rudolf Steiner, écoles confessionnelles ou chrétiennes ayant une ouverture oecuménique, écoles offrant un éventail de formation international, etc..
6. Les écoles privées sont soumises à une **surveillance de l'Etat** qui varie beaucoup d'un canton à l'autre. (Selon le degré de formation, elle est plus ou moins étroite.) Les écoles de la scolarité obligatoire ainsi que les écoles de maturité suivent les plans d'étude de l'Etat ou des plans d'étude propres reconnus par l'Etat. De nombreuses écoles privées ont des cycles de formation reconnus par l'Etat (par ex. maturité gymnasiale).
7. Les écoles privées attachent de l'importance **à la qualité de leurs établissements**. Elles placent le bien des élèves au centre de leur activité. Elles aident les étudiant(e)s à réussir leurs études et les préparent à une vie porteuse de sens.
8. Les écoles privées permettent aux finances publiques de faire des **économies** énormes et demandent en contre-partie une **indemnité financière** pour leurs prestations. Elles demandent donc que l'on prenne en compte de manière appropriées à la fois l'aspect pédagogique et l'aspect financier.
9. Au vu du pluralisme de notre société qui s'amplifiera encore, les écoles privées continueront de prendre de **l'importance**. Les écoles privées font preuve d'une extrême souplesse et sont tournées vers l'avenir. Elles ont des collaborateurs et collaboratrices motivés qui garantissent que leur mission formatrice sera menée à bien.
10. La Fédération Suisse des Ecoles Privées (FSEP), die Communauté de travail des écoles Rudolf Steiner en Suisse et les Ecoles Catholiques de Suisse ECS réunies en **Communauté de travail des écoles privées suisses ASP** sont déterminées à relever les défis des années à venir.

Communauté de travail des écoles Rudolf Steiner en Suisse et en Lichtenstein, Carmenstr. 49, 8032 Zürich, T 044 262 25 01, F 044 262 25 02, rthomas@access.ch, www.steinerschule.ch
Ecoles Catholiques de Suisse ECS, Hirschengraben 13. Case postale 2069, 6002 Lucerne, T 041 210 50 55, F 041 210 50 56, info@absk.ch, www.absk.ch
Fédération suisse des écoles privées FSEP, Hotelgasse 1, Case postale 316, 3000 Berne 7, T 031 328 40 50, F 031 328 40 55, info@swiss-schools.ch, www.swiss-schools.ch

Comment reconnaît-on une école de qualité?

6 points à retenir dans le choix d'une école de qualité:

1. [Quelle est la réputation de l'école ?](#)
2. [Appartient-elle à une fédération ou à une organisation ?](#)
3. [Discutez avec la direction de l'école!](#)
4. [Visitez l'école et allez suivre quelques cours!](#)
5. [Vérifiez le contrat!](#)
6. [Comparez plusieurs écoles!](#)

La fédération des Ecoles Catholique de Suisse ECS recommande aux intéressé-es de porter leur attention sur ce qui suit lors de la recherche d'une école:

1. Il est préférable que l'école en question existe depuis plusieurs années et qu'elle mette à disposition une liste de personnes de référence (par exemple d'anciens élèves) susceptibles de vous renseigner sur l'école. Des statistiques sur le nombre de diplômées, le taux de réussite etc. peuvent également être révélatrices de la qualité d'une formation ou d'un cours.
2. Demandez si cette école est affiliée à une fédération ou à une organisation. L'affiliation en soi n'est pas un indicateur de la qualité de l'enseignement, mais elle garantit que l'école soit au moins conforme aux critères (de qualité entre autres) prescrits par la fédération ou l'organisation en question. De plus, les fédérations ou organisations peuvent vous conseiller en cas de problèmes avec une école membre.
3. Discutez avec la direction de l'école ! Vous pourrez ainsi exprimer vos attentes ou idées sur la formation que vous désirez suivre. La direction doit être disposée à tenir compte de vos requêtes. La consultation doit être professionnelle et sérieuse, les exigences d'admission claires.
4. Avant de signer un contrat, visitez si possible l'école (salles de classe, infrastructure générale, matériel technique et pédagogique etc.) et suivez éventuellement un ou plusieurs cours. Cela vous permettra d'avoir une idée plus précise de ce qui est offert. Nous vous recommandons également de vous informer au mieux sur les qualifications professionnelles du corps enseignant.
5. Le contrat est à vérifier en détail. Il doit clairement stipuler les exigences d'admission, les domaines d'enseignement, le plan d'étude, la forme et la durée des cours, la durée exacte de la formation (début et fin), le nombre d'heures de cours, le genre et la reconnaissance du diplôme obtenu ainsi que les frais (matériel et examens y compris) de la formation.

Soyez vigilant lorsqu'une école annonce la possibilité de travailler en Suisse ou en Europe après votre formation. En effet, les autorités émettent un permis uniquement pour la durée des études. Ce permis ne vous donne pas le droit d'obtenir un emploi au terme de vos études.
6. Si possible, comparez l'offre de formation de plusieurs écoles.